



COMPTE DE RÉSULTAT

01048 - SASU ARC MEAUX

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES (hors taxes)	Exercice du 01/01/23 au 31/12/23			Exercice N-1	
	Achats	Var. Stocks	Total	01/01/22	au 31/12/22
Charges d'exploitation (I)					
Achats de marchandises					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Autres achats et charges externes *			275 094,88	268 792,87	
Impôts, taxes et versements assimilés			4 858,55	2 681,94	
Salaires et traitements			88 457,15	69 419,48	
Charges sociales			22 694,31	24 187,38	
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 274,30	875,00	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Autres charges			46,88	10,33	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)			393 426,07	365 967,00	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)					
Charges financières					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
Intérêts et charges assimilées (2)			173,44		
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (III)			173,44		
Charges exceptionnelles					
Sur opérations de gestion			180,00	1 023,00	
Sur opérations en capital			394,53		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			574,53	1 023,00	
Participation des salariés aux résultats (V)					
Impôt sur les bénéfices (VI)			4 591,00	3 340,00	
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)			398 765,04	370 330,00	
BÉNÉFICE (3)			25 836,96	17 903,36	
TOTAL GÉNÉRAL			424 602,00	388 233,36	
* Y compris :					
- redevances de crédit-bail mobilier			6 589,69	10 690,28	
- redevances de crédit-bail immobilier					
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs					
(2) Dont intérêts concernant les entreprises liées					
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de			1 425,47	-1 023,00	

COMPTE DE RÉSULTAT

01048 - SASU ARC MEAUX

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS (hors taxes)	Exercice 01/01/23 au 31/12/23	Exercice N-1 01/01/22 au 31/12/22
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	417 815,50	414 314,26
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	417 815,50	414 314,26
Production stockée	4 740,00	-26 091,00
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions, dépréciations (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	46,50	10,10
Sous-total B	4 786,50	-26 080,90
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I) (A+B)	422 602,00	388 233,36
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Produits financiers		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	2 000,00	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)	2 000,00	
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	424 602,00	388 233,36
PERTE (3)		
TOTAL GÉNÉRAL	424 602,00	388 233,36
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de		

BILAN ACTIF

01048 - SASU ARC MEAUX

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs au 31/12/23			Valeurs au 31/12/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé ACTIF IMMOBILISÉ Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations tech., matériel et outillages industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations financières (2) Participations Créances rattachées à des participations Titres immobilisés de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	32 889,64	12 771,24	20 118,40	2 360,07
ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours Matières premières et autres approvisionnements En-cours de production (biens et services) Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances Créances Clients et Comptes rattachés (3) Autres créances (3) Capital souscrit - appelé non versé Valeurs mobilières de placement Actions propres Autres titres Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL (II)	166 590,61		166 590,61	170 618,98
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	199 480,25	12 771,24	186 709,01	172 979,05
(1) Dont droit au bail (2) Dont à moins d'un an (brut) (3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF



01048 - SASU ARC MEAUX

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 34 000,00)	34 000,00	4 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	400,00	400,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	48 761,20	68 000,84
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	25 836,96	17 903,36
SITUATION NETTE	108 998,16	90 304,20
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	108 998,16	90 304,20
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	14 313,12	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 676,42	3 532,25
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	21 969,00	10 339,35
Dettes fiscales et sociales	24 809,31	61 003,25
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	14 943,00	7 800,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	77 710,85	82 674,85
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	186 709,01	172 979,05
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	77 710,85	82 675,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

ARC MEAUX

S.A.S. au capital de 34 000,00 €

Siège social : 20 Avenue Mattéoti
77270 VILLEPARISIS

SIRET : 813 805 306 00020 - NAF : 4120B

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le quinze mars à dix heures,

Les associés de la société ARC MEAUX, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social.

Relations :

Monsieur Abdelkrim CHERRAK

Président Associé

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Abdelkrim CHERRAK**, président, qui constate que la totalité du capital est représentée et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau :

- Le rapport de gestion de la gérance,
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que les documents ci-dessus énumérés ont été mis à la disposition des associés quinze jours avant la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et les associés confirment, chacun pour leur part, avoir eu connaissance de ces documents dans les délais prescrits.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société,
- Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Quitus au gérant,
- Affectation des résultats,
- Rémunération de la gérance.

Lecture est donnée des rapports du gérant.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/12/2023 décide de les approuver tels qu'ils lui sont présentés et donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter les résultats de l'exercice, soit un résultat net comptable de **25 836,96 € (Bénéfice)**, de la façon suivante :

- 25 836,96 € en report à nouveau créateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Nouveau Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'approuver la rémunération du président pour un montant de 19 876,82 € du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour un montant de charges sociales s'élevant à 7 348,15 €.

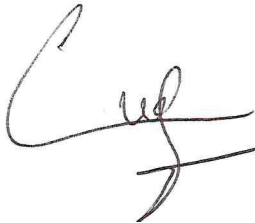
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par l'associé.

Mr Abdelkrim CHERAK

Président Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. CHERAK', with a stylized flourish at the end.

ARC MEAUX

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 34.000 Euros

Siège social : 20 Avenue Mattéoti
77270 VILLEPARISIS

Siret : 813 805 306 00020

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net **417 816** Euros contre **414 314** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **393 426** Euros pour l'exercice, contre **365 967** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **275 095** Euros au 31/12/2023 contre **268 793** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **4 859**Euros au 31/12/2023 contre **2 682 Euros** pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **88 457** Euros au 31/12/2023 contre **69 419** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **22 694** Euros au 31/12/2023 et **24 187** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **2 274** Euros au 31/12/2023 contre **875** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à - **173** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **25 837** Euros contre **17 903** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **32 890** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **12 771** Euros, soit un montant net de **20 118** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **2 360** Euros.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **11 6 241** Euros, contre **125 009** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **108 998** Euros, contre **90 305** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **77 711** Euros contre **82 675** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **422 602** Euros au 31/12/2023, contre **388 233** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à un bénéfice de **29 176** Euros, contre **22 266** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2023** fait ressortir **un bénéfice** de **25 836,96** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau créateur pour un montant de **25 836,96** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2020	39 000 Euros		
31/12/2021			
31/12/2022	7 143 Euros		

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

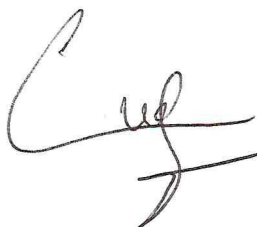
REMUNERATION DU GERANT

Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à Villeparisis
Le 15/03/2024

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a horizontal stroke at the bottom.

ARC MEAUX

S.A.S. au capital de 34 000,00 €

Siège social : 20 Avenue Mattéoti
77270 VILLEPARISIS

SIRET : 813 805 306 00020 - NAF : 4120B

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le quinze mars à dix heures,

Les associés de la société ARC MEAUX, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social.

Relations :

Monsieur Abdelkrim CHERRAK

Président Associé

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Abdelkrim CHERRAK**, président, qui constate que la totalité du capital est représentée et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau :

- Le rapport de gestion de la gérance,
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que les documents ci-dessus énumérés ont été mis à la disposition des associés quinze jours avant la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et les associés confirment, chacun pour leur part, avoir eu connaissance de ces documents dans les délais prescrits.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société,
- Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Quitus au gérant,
- Affectation des résultats,
- Rémunération de la gérance.

Lecture est donnée des rapports du gérant.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/12/2023 décide de les approuver tels qu'ils lui sont présentés et donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter les résultats de l'exercice, soit un résultat net comptable de **25 836,96 € (Bénéfice)**, de la façon suivante :

- 25 836,96 € en report à nouveau créateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Nouveau Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'approuver la rémunération du président pour un montant de 19 876,82 € du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour un montant de charges sociales s'élevant à 7 348,15 €.

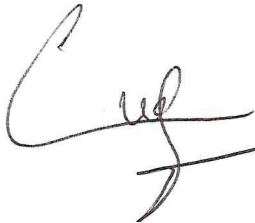
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par l'associé.

Mr Abdelkrim CHERAK

Président Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. CHERAK', with a stylized flourish at the end.